

Institut d'Études Européennes et Globales - Alliance Europa

Appel à projets de recherche - 2017

Date limite de dépôt de la lettre d'intention : jeudi 20 octobre 2016 - 12 heures

Date limite de dépôt du dossier complet : mercredi 1^{er} février 2017 – 12 heures

Adresse de dépôt : recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr

Contenu

A. Objectif de l'appel à projet.....	2
B. A qui s'adresse cet appel à projets ?.....	3
C. Les critères de recevabilité des demandes.....	3
D. Les modalités de soutien.....	4
E. Gestion administrative et financière.....	5
F. Attendus en terme de suivi et d'évaluation du projet.....	5
G. Procédure de sélection et calendrier.....	6
H. Contact	7

A. Objectif de l'appel à projet

Dans le cadre de son Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire souhaite impulser des démarches intégrées Recherche – Formation – Innovation (R-F-I) sur les thématiques fortes du territoire. L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie collective sur une thématique, après avoir identifié les plus-values possibles sur chacune des pointes du triangle R-F-I et à leurs interfaces, ainsi que leur traduction en termes de visibilité et d'attractivité du territoire.

Alliance Europa est un programme Recherche – Formation – Innovation porté par l'Université de Nantes. Lancé en mai 2015, il vise à créer un pôle d'excellence en sciences humaines et sociales de dimension internationale sur l'étude des défis sociétaux, culturels et politiques que doit relever l'Europe face aux processus de mondialisation. La démarche s'appuie notamment sur la création de l'Institut d'Études Européennes et Globales (ci-après dénommé L'Institut), un réseau de recherche transdisciplinaire de visibilité européenne, visant à renforcer d'une part la masse critique, la structuration, l'insertion dans les réseaux internationaux et d'autre part, les liens entre la recherche académique et le monde socio-économique.

Le projet scientifique de l'Institut trouve son origine dans le constat d'une Europe en crise, confrontée à une mondialisation qui, dans tous les secteurs, semble de jour en jour la marginaliser un peu plus et lui imposer des bouleversements structurels souvent mal compris de sociétés fragilisées. Le principal enjeu consiste à identifier et analyser ces bouleversements et à interroger la capacité d'adaptation et les stratégies de contournements élaborées par les Européens, face à des phénomènes auxquels ils participent activement, mais qui les dépassent en partie. L'objectif est de repenser les conditions de l'intégration européenne dans les cadres du processus de mondialisation mais aussi d'évaluer l'impact de la globalisation sur les manières d'agir, de penser, de faire société en Europe. Ce projet scientifique se structure autour de 4 axes thématiques principaux (voir le projet scientifique en annexe 1).

L'AAP Alliance Europa volet Recherche vise à approfondir ces thématiques en permettant le soutien de quatre projets émergents interdisciplinaires et pluriannuels, avec de forts effets leviers à l'échelle nationale ou européenne (notamment Horizon 2020) permettant l'internationalisation de nos recherches. A cette fin, une enveloppe prévisionnelle totale de 480 000 euros a été inscrite dans le budget 2016-2020 du programme Alliance Europa.

Ce soutien à la recherche fait l'objet de deux AAP, le premier ayant eu lieu en 2015-2016, le second en 2016-2017, selon les modalités indiquées ci-dessous.

B. A qui s'adresse cet appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse à tous les enseignants chercheurs et chercheurs rattachés à un laboratoire de recherche d'un des établissements partenaires d'Alliance Europa.

Le consortium doit être constitué d'enseignants-chercheurs ou chercheurs issus d'au moins trois laboratoires de recherche académique couvrant au moins trois disciplines différentes, issus d'établissements partenaires ou non d'Alliance Europa. Des acteurs académiques ou non académiques français situés en dehors des Pays de la Loire peuvent faire partie du consortium. Un ou des partenariats internationaux à développer durant la durée du projet sont vivement conseillés.

C. Les critères de recevabilité des demandes

Critères d'admissibilité (dossier complet)

Le dossier doit être rendu complet et dans les délais de rigueur.

La composition du consortium doit respecter le cahier des charges.

Critères de sélection

Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :

- 1/La cohérence du projet avec le projet scientifique de l'Institut.
- 2/ Le caractère original et innovant du projet
- 3/ L'interdisciplinarité du consortium
- 4/ La plus-value de l'action proposée, notamment ses effets leviers
- 5/Les perspectives à l'issue du projet, notamment à l'international, et dans le domaine de la formation

La dimension de valorisation de la recherche et de médiation scientifique sera également appréciée dans le projet.

Un projet ne peut pas être présenté sans allocation doctorale (3 ans). La thèse doit s'inscrire clairement dans une discipline dominante, mais s'effectuer en codirection avec un enseignant-chercheur d'une autre discipline.

Les projets déposés doivent s'inscrire dans l'un des 4 axes de recherche du projet scientifique de l'Institut, ou les aborder de manière transversale :

- Axe 1 – Gouverner l'Europe dans la mondialisation
- Axe 2 – Sociétés plurielles et constructions identitaires
- Axe 3 - L'Europe dans le monde
- Axe 4 – Cultures européennes, appropriations, transmissions, représentations

Les projets développant les thématiques des Axes 1 et 3 seront plus particulièrement attendus.

D. Les modalités de soutien

Les projets sont pluriannuels, pour une durée de deux ou trois ans. Le montant de la subvention est plafonné à 120 000 euros par projet, représentant au maximum 65 % du coût total du projet. Tous les projets doivent intégrer une allocation doctorale, comprenant une dimension internationale marquée.

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure). Les dépenses éligibles sont les suivantes :

1. Les dépenses liées à la réalisation du projet :

- Les consommables et le petit matériel
- Les frais liés à l'animation et la coordination
- Les frais de missions, de déplacements, de séjour dans un laboratoire étranger partenaire du projet
- Les frais d'accueil de chercheurs étrangers : frais de transport et de séjour
- Les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'organisme, donnant lieu à facturation.
- Les dépenses liées aux actions de valorisation
- La rémunération de stagiaires issus de l'un des établissements partenaires d'Alliance Europa. Le montant de la rémunération des stagiaires doit être conforme avec la législation en vigueur.

2. Les salaires et charges sociales uniquement des personnels contractuels non titulaires (doctorant ou autre personnel contractuel)

Une allocation doctorale est éligible par projet et devra être cofinancée à concurrence de 50 % de son montant par l'un des établissements partenaires (thèse allouée en soutien au programme Alliance Europa ou financée par un autre projet). Le co-encadrement des thèses entre directeurs issus de plusieurs laboratoires est obligatoire. Le montant d'une allocation doctorale est de 90000 euros pour trois ans. Cette allocation bénéficie de frais d'environnement à hauteur de 10 000 euros inclus dans le montant de la subvention attribuée au projet.

L'allocation doctorale devra avoir commencé dès l'année du dépôt de la candidature, sous peine d'annulation de la subvention correspondante.

Le recrutement sera réalisé à l'issue d'un appel à candidatures à dimension nationale et internationale, par un jury composé des directeurs de thèse, du ou des responsable(s) du projet et d'un représentant d'Alliance Europa.

Le recrutement d'autres personnels contractuels est envisageable, sur des missions techniques bien définies (missions de gestion exclues).

3. Les dépenses engagées pour la réalisation des actions de valorisation, de diffusion des connaissances, d'animations non académiques devront représenter au minimum **5%** du montant du projet. Ces dernières devront être réalisées en coordination étroite avec l'Institut d'études européennes et globales. Les actions de valorisation académique (organisation ou participation à des colloques, publications, promotion collective...) doivent obligatoirement figurer dans le cadre du projet en dehors de cette quote-part.

En plus de la demi-allocation doctorale, un complément de co-financement est nécessaire, représentant au moins 10% du montant total du projet. Il peut être apporté par les établissements, les laboratoires ou tout autre partenaire du projet. Les apports issus de financements Région Pays de la Loire sont à exclure.

L'Institut d'études européennes et globales suivra le déroulement du projet et assurera la coordination avec les autres projets et les axes de recherches de l'Institut.

E. Gestion administrative et financière

Le laboratoire porteur assure la gestion administrative et financière du projet. Ce laboratoire doit être issu d'un établissement partenaire d'Alliance Europa. A sa charge s'il le souhaite de solliciter les laboratoires partenaires du projet pour une éventuelle répartition des missions administratives impliquant leurs chercheurs (gestion des missions, des commandes, organisation de manifestations).

Les dépenses éligibles doivent être détaillées dans le dossier de candidature et dans un tableau Excel (.xls) joint au dossier. Du fait de l'évolution dans le temps des projets, des ajustements s'avèrent souvent nécessaires : ainsi, le projet pourra prévoir une enveloppe financière équivalente à 5% du total de la subvention, permettant, le cas échéant, des dépenses strictement liées au projet mais non prévisibles initialement.

F. Attendus en terme de suivi et d'évaluation du projet

Le porteur du projet s'engage à :

1. transmettre dès le début du projet un résumé « grand public » en français et en anglais qui pourra être diffusé sur les supports de communication de l'Institut
2. réaliser la ou les actions prévues

3. faire apparaître le logo d'Alliance Europa et le label RFI du Conseil Régional ainsi que le logo de tous les financeurs sur tous ses supports de communication
4. contribuer au Multiblog européen, plateforme de valorisation des préoccupations scientifiques d'Alliance Europa ;
5. relayer les résultats de recherche obtenus via le média numérique régional des sciences et techniques Culturesciences.fr ;
6. alimenter un carnet de recherche pour le projet, sur la plate-forme hypotheses.org.
7. compléter annuellement une fiche technique (cf. annexe 5) du projet à l'équipe support du RFI, ce qui permettra de valoriser le projet via différents média, notamment le site internet du RFI ;
8. rédiger un rapport intermédiaire du projet avec bilan financier à mi-parcours dans lequel devront être renseignés des indicateurs de suivi et d'évaluation
9. rédiger un compte-rendu final d'activités et un bilan financier

Les projets soutenus pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre de manifestations organisées par l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa et d'une évaluation par le Conseil d'experts et la commission scientifique pour apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement.

G. Procédure de sélection et calendrier

La procédure de sélection se déroulera en deux étapes :

1/ Une lettre d'intention doit être adressée avant le 20 octobre 2016 - 12 heures sous format PDF à l'adresse recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr. Cette étape d'accompagnement et de réorientation éventuelle des projets permettra d'échanger avec les porteurs et de s'assurer de l'adéquation du sujet avec les attentes de l'Institut avant le montage du dossier complet. Un retour sera fait aux porteurs d'ici le 10 novembre 2016, pour confirmation du passage à l'étape suivante. Les projets admissibles devront travailler en étroite collaboration avec Alliance Europa pour le montage du dossier.

2/ Le projet complet doit être adressé à M. le Directeur de l'Institut d'études européennes et globales, avant le 1er février 2017 - 12 heures dernier délai sous format PDF à l'adresse recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr. Une version papier faisant apparaître les signatures originales devra suivre dans un délai de 3 semaines.

Après vérification de la conformité du projet aux critères d'admissibilité, l'expertise scientifique est réalisée par le Comité d'experts de l'Institut, en présence d'un représentant de la commission scientifique. La décision finale sera prise par le comité directeur de l'Institut avant le 30 avril 2017.

Les projets non retenus pourront faire l'objet d'un accompagnement par l'équipe opérationnelle d'Alliance Europa si un travail d'approfondissement dans le montage du projet est considéré comme opportun, pour accompagnement vers d'autres appels à projets.

H. Contact

Pour plus d'informations : recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr

Audrey Thoraval – Chargée de mission développement de la recherche

02 40 48 39 64